



Assemblée générale

Distr.
LIMITEE

A/C.2/46/L.94/Rev.1
3 décembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 84 b) de l'ordre du jour

**ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE :
PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE**

Algérie, Jordanie, Yémen : projet de résolution révisé

Assistance d'urgence au Yémen

L'Assemblée générale,

Préoccupée de voir que le Yémen a été frappé par un tremblement de terre le 22 novembre 1991 puis par un cyclone le 25 novembre 1991,

Exprimant sa vive inquiétude devant les graves conséquences de ces catastrophes naturelles et en premier lieu devant la détresse de milliers de sinistrés et les dégâts causés à un grand nombre de bâtiments et d'installations, outre d'autres dégâts matériels,

Consciente des efforts déployés à l'échelon national,

Demande aux Etats Membres, aux organismes du système des Nations Unies ainsi qu'aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales de prêter une assistance d'urgence au Yémen pour qu'il puisse faire face à ces catastrophes.
